

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES  
DU 9 MAI 2012

## COMPTE RENDU

**DATE DE CONVOCATION**  
**2 MAI 2012**

L'an deux mil douze  
le NEUF MAI à vingt heures trente  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie  
en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger SERVER,  
Maire.

**Étaient présents :**

MM, Pascal LELIEVRE, René TROTTIER, Mme Myriam LAMBERT  
Adjoint, Mmes, Brigitte BRUNEAU, Patricia LAVALLIERE,  
Françoise DENIAU, Laure ROUSSEAU, Christelle PANIER MM.,  
Didier CHEVREUIL, Daniel BARBER, Jean-Pierre LECOQ ,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**  
**EN EXERCICE 15**

**Absents excusés :**

MM. François FILLON, Christian de GRANDMAISON, RP Patrick  
HALA

**PRESENTS 12**  
**VOTANTS 14**

**Procurations :**

M. François FILLON donne procuration à M. Roger SERVER  
RP Patrick HALA donne procuration à M. Pascal LELIEVRE

**Secrétaire de séance :** Madame Christelle PANIER

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Compte rendu du conseil du 10 avril 2012
- 2 – Demande d'emprunt
- 3 – Choix du fournisseur pour le remplacement du mobilier de la salle des fêtes
- 4 - Enfouissement des réseaux route de Chaillot

### **1 – COMPTES RENDUS DU CONSEIL DU 10 AVRIL 2012 -**

Ce compte-rendu n'appelle aucune observation et est approuvé.

## **2 – DEMANDE D'EMPRUNT DE 100 000 € POUR FINANCER L'ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE L'ANCIEN IMPRO -**

Comme prévu dans le budget primitif 2012, et afin de financer l'acquisition de l'ex IMPRO située sur le site de Bellevue, près de la salle des fêtes, pour créer des salles associative, il convient de contracter un prêt d'un montant de 100 000 €.

Une consultation a été effectuée auprès du Crédit Mutuel, du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne sur la base d'une durée de remboursement de 10 ans, à taux fixe, remboursement annuel, échéance constante

Après comparaison de ces offres, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de contracter un prêt de 100 000 €, remboursable sur une durée de 10 ans, au taux fixe de 4.34 % auprès du Crédit Mutuel. Cette offre étant la mieux disante.

## **3 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE REMPLACEMENT DU MOBILIER DE LA SALLE DES FETES -**

Monsieur le Maire informe que 4 entreprises ont été consultées pour le remplacement du mobilier de la salle des fêtes :

LA CAMIF de Chantepie (35)  
LAVAL BUREAUTIQUE de CHANGE (53)  
BLANCHET-DHUISMES DU MANS (72)  
BUREAU VALLEE de SOLESMES (72)

Après comparaison des offres, le groupe de travail constitué pour la rénovation de la salle des fêtes, qui s'est réuni le 25 avril 2011, propose de retenir l'offre mieux disante de LAVAL BUREAUTIQUE.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise LAVAL BUREAUTIQUE pour la fourniture de :

300 chaises, 50 barres d'espacement, 1 chariot chaises,  
4 chariots tables  
40 tables 120 x 80  
10 tables demi-lune 160  
6 portants vestiaires  
150 cintres anti vols

Pour un montant total HT de 25 618.68 € et 30 639.94 € TTC.

## **4 - ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX ROUTE DE CHAILLOT : DÉCISION FAVORABLE DU CONSEIL APRES NOUVELLE PROPOSITION DU CONSEIL GÉNÉRAL -**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 10 avril 2012 le Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite au projet d'enfouissement des réseaux téléphoniques route de Chaillot compte tenu de l'ajustement de l'estimation du Conseil Général pour ces travaux, ayant pour conséquence le doublement du prix initialement annoncé.

Suite à cette décision, le Conseil Général nous a contactés afin de trouver une solution permettant la réalisation de ces travaux avec de nouvelles conditions financières.

Après délibération, le Conseil municipal par 13 voix pour, et 1 voix contre :

- confirme que le projet est conforme à l'objet de la demande de la commune,
- sollicite le Département pour la réalisation de ce projet.
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux soit **30 940 € Net** pour le génie civil de télécommunication,
- accepte de participer à 70 % du coût HT des travaux soit **7 560 € Net** pour les travaux de câblage et de dépose du réseau,
- confirme l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune,
- autorise son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet,
- le Conseil municipal prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de la réalisation, que les sommes versées au Département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

*Monsieur le Maire ajoute que l'enfouissement du réseau téléphonique route de Chaillot devrait ainsi s'élever à la somme totale de 38 500 € au lieu de 45 500 € annoncés lors du vote négatif du conseil du 10 avril 2012 (à rapprocher des 24 500 € estimés en décembre 2011).*

*Il rappelle que l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques route de Sablé devraient s'élever à 13 992 € qui seront à mandater en 2012.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.